

Pour
Paul Franckini

à Monsieur

Le Préfet du Rhône

l'expulsion en Suisse,

son pays natal

3 février, 1852.

Monsieur le Préfet

P.C



Par un jugement de la commission
militaire, le soussigné, vient d'être frappé
d'expulsion de son patrie adoptive et renvoyé dans
son pays natal où il n'a ni parents ni ressources
pour subsister.

Avant d'obéir à cette terrible injonction,
uvoyez son respect de vieux soldat pour les
arrêts de la justice militaire, le soussigné,
cruit devoir prier M^r le Préfet de vouloir
prendre en considération l'exposé suivant:

Né en Suisse, Paul Franckini a servi la
France pendant treize ans, dans le 4^{me} de ligne
Suisse, où il a contracté son union civile et
religieuse avec une Française Catholique née
dans le département du Rhône.

Il a deux fils issus de son mariage, l'un
enfant de troupe, a satisfait à la loi de

recrutement

recrutement pour l'armée Française, en
tirant au sort à Nîmes en 1849. Son fils
cadet ne honore du régiment, tirera l'année
prochaine, tel que son frère sans faire aucune
réclamation comme fils d'étranger.

Dépuis son voyage ^{en} 1830 jusqu'en
1848, l'exposant a toujours honorablement
rempli ses devoirs dans plusieurs emplois
de sa profession de financier, tels que Directeur
et sous-Directeur, ainsi que cela est constaté
par les certificats inscrits sur son livret; c'est
prouver qu'il n'en a rien fait à tout d'autre
étranger pour être naturalisé Français.

L'établissement de la République fut pour
l'exposant le commencement de son malheur,
D'abord, le chômage qui le réduisit à la misère
et par surcroît, il se vit assailli d'injures
et menaces parce qu'il se tenait complètement
à l'écart des orages politiques, de la joie
troupeuse qui propageait la misère publique
en semant chaque jour le trouble et la terreur.

- s'il rompaient le silence en se permettant quelque

observation

observations modérées, alors survenait d'un
moment aux quelle il opposait le plus
énergique défil.

Quoique réduit à trois ouiller dans les Charentes
notionaux, il n'hésita pas à quitter la pioche
pour prendre le fusil et se ranger parmi les
plus courageux défenseurs de l'ordre, lesquels
firent bonne contenance sur la place de
terreaux au 18 mai, 1848, journée décisive
qui affaiblit considérablement l'influence des
anarchistes et prépara leur défaite à Lyon.

Cet acte de dévouement valut à Paul Franckini
un surcroît de haine de la part de ses
ennemis qui étaient ceux de la religion ~~de~~
de la famille et de la propriété.

Notre homme ignominieusement chassé
de la France après l'avoir servie pendant
treize ans comme soldat et comme garde-national
d'élite pendant deux ans orageux.

Veuillez, M^r le Préfet, surseoir à l'ordre de
départ du soussigné, et avoir l'extrême bonté
d'ordonner une enquête sur l'exposant qui
vous prie de ne pas le confondre avec Christophe
Franckini.

Franckini.

Le résultat de cette mesure de haute justice,
vous procure la satisfaction de réhabiliter
un honnête homme, qui est à la fois étranger
et bon Français.

Celui qui a toujours été prêt à combattre
l'insurrection, comme le plus grand des crimes,
ose encore espérer qu'après nouvelle enquête,
la plus minutieuse, il pourra comme par
le passé, se dire de l'autorité Française et en
particulier de vous.



Monsieur le Préfet

Très humble et
très obéissant serviteur
Signé Paul Francklin
50, Rue de Broet, 1.
Lyon